

## DÉLIBÉRATION

### Séance du Conseil Municipal du 13 février 2023

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-trois, le treize février</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le six février deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	0	
Pouvoirs :	6	
Votants :	29	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, CONSTIAUX, CAFFIER, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		/
Excusés ayant laissé procurations :		Mme MARTIN à M. DEGLISE, M. COMBALUZIER à M. COMBIER, Mme RANDON-BERNET à Mme JEAN, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CAFFIER, M. CHARLEMAGNE à Mme CONSTIAUX.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

#### Délibération n° 13\_02\_002\_1T5

#### **Objet : Budget communal – vote du budget primitif 2023**

Le projet de Budget Primitif 2023 fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la réunion du conseil municipal du 19 décembre 2022.

Il a été soumis à l'examen préalable de la commission des finances réunie le 1<sup>er</sup> février 2023.

Il est précisé que ce budget fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats 2022.

Ce projet de budget s'établit et s'équilibre comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 406 466.12 €</b>
011-charges à caractère général	2 835 100.00 €
012-charges de personnel et frais assimilés	4 244 650,00 €
65-autres charges de gestion courante	1 194 800.00 €
66-charges financières	143 443.50 €
67-charges exceptionnelles	11 000.00 €
014-atténuation de produits	87 000.00 €
023-virement à la section d'investissement	250 472.62 €
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	640 000.00 €

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>9 406 466.12 €</b>
70-produits des services, du domaine et ventes diverses	745 725.10 €
73-impôts et taxes	6 976 339.00 €
74-dotations, subventions et participations	1 023 100.00 €
75-autres produits de gestion courante	31 260.00 €
77-produits exceptionnels	41 000.00 €
013-atténuation de charges	90 000.00 €
042-opérations d'ordre de transfert entre sections	2 900.00 €
002 – Résultat reporté	496 142.02 €

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3 415 904.45 €</b>
16-emprunts et dettes assimilées	730 600.00 €
20-immobilisations incorporelles	59 000.00 €
204-subventions d'équipement versées	90 000.00 €
21-immobilisations corporelles	10 000.00 €
23-immobilisations en cours	250 000.00 €
Op. 11 – Extension du parking de la Gare	21 131.90 €
Op. 16 – Création place centre bourg	185 000.00 €
Op. 33 – Matériel informatique	23 186.04 €
Op. 35 – Matériel services techniques	10 000.00 €
Op. 36 – Sécurité bâtiments communaux	42 000.00 €
Op. 37 – Aménagement du restaurant municipal	434.63 €
Op. 38 – Aménagement des bâtiments communaux	282 053.35 €
Op. 40 – Aménagement des bâtiments scolaires	199 816.09 €
Op. 45 – Aménagements paysagers et plantations	88 560.00 €
Op. 46 – Aires de jeux	186 819.20 €
Op. 48 - Mobilier	80 000.00 €
Op. 49 – Aménagement école Pierre Bouchard	120 880.00 €
Op. 50 - Cimetière	40 634.00 €
Op. 51 – Véhicules services techniques	48 204.00 €
Op. 52 – Aménagements urbains, espaces publics et voirie	222 598.40 €
Op. 55 - Vidéoprotection	142 500.00 €
Op. 56 - Microfolie /saison culturelle	15 000.00 €
Op. 57 - Espaces publics abords du château	29 500.00 €
Op. 58 - Investissements Conseil des enfants	38 000.00 €
040 - opérations d'ordre entre sections	2 900.00 €
001 - Solde d'exécution reporté	497 086.84 €

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3 415 904.45€</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 225 504.18 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	738 173.45 €
13 - Subventions	311 754.20 €
024 - produits de cessions	250 000.00 €
021- virement de la section de fonctionnement	250 472.62 €
040 - opérations d'ordre entre sections	640 000.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-4, L.2312-1 et L.2312-2,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la Commission finances du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (21 pour – 8 NPPV) :

- **APPROUVE** le budget primitif communal pour l'année 2023 tel que proposé.

Celui-ci s'équilibre à 9 406 466.12 € en section de fonctionnement et 3 415 904.45 € en section d'investissement.

Ce budget présenté par nature est voté par chapitre en section de fonctionnement, par chapitre et opération en section d'investissement.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 16 février 2023

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 17 février 2023.